



Fiche descriptive de la stratégie dans la thématique « *Développement local* »

1. *Mise en situation*

Cette fiche s'adresse à tous les acteurs et opérateurs divers de la zone Chimay – Momignies – Couvin. Elle constitue un tronc commun tandis que les fiches « Jeunesse » et « Economie » expose des aspects plus pointus liés à ces deux domaines stratégiques prioritaires.

Le mot d'ordre pourrait se résumer dans le mot « **mieux** » :

*Mieux faire, Mieux se préparer,
Mieux anticiper, Mieux s'entendre, etc....*

Ce mot « mieux » s'oppose au mot « **plus** » qui lui se retrouve dans des expressions comme ...

*Plus de moyens pour... ,
Plus de personnel pour ...
Plus d'organismes d'aides...*

Car il n'est pas toujours nécessaire et productif d'ajouter, de créer alors qu'il peut suffire « **d'optimiser son potentiel** ».

2. *Objectif*

Nous souhaitons donc promouvoir trois objectifs :

1. L'autonomisation des acteurs présents / actifs dans la zone CMC,
2. La meilleure prise en compte de leurs potentialités de développement existantes (latentes, tues, révélées, ignorées), et ce dans tous les domaines d'activités participant à la vie régionale,
3. Le développement de meilleures conditions d'expression pour les acteurs de tous secteurs souhaitant promouvoir la collaboration au lieu de l'individualisme.

3. Stratégie

En terme de stratégie, les propositions génériques suivantes semblent pertinentes et cadrent avec l'objectif proposé.

- ❖ **favoriser l'efficacité de la gestion par une meilleure organisation,**
- ❖ **accroître les compétences et les qualifications :**
 - **du personnel de gestion et d'encadrement,**
 - **dans le cadre de nouveaux projets, du personnel opérationnel,**
- ❖ **mettre les acteurs en réseau et animer ceux-ci,**
- ❖ **organiser le partage des compétences,**
- ❖ **ouvrir vers l'extérieur.**

Les précisions suivantes apparaissent utiles :

- ❖ prendre en compte de manière explicite le statut bénévole dans la gestion des associations et ouvrir les aides offertes dans l'aspect « formation » à ces personnes,
- ❖ ouvrir également aux bénévoles opérationnels le bénéfice des aides dans les secteurs sociaux, culturels où ils sont considérés comme des pivots de l'activité ou comme une ressource dont les opérateurs ne peuvent se passer sans mettre en danger l'accomplissement de certaines missions,
- ❖ parlant de bénévolat, il faut attacher une importance supplémentaire aux projets « féminins »
- ❖ mentionner explicitement que les acteurs publics ont accès, pour eux ou pour leurs démarches de collaboration, aux aides proposées dans ce cadre.
- ❖ pour les formations d'adultes sans travail, les projets visant leur formation et leur réinsertion sur le marché du travail sont acceptables en fonction de la crédibilité réelle de la réinsertion et de la remotivation des personnes concernées. Les remarques suivantes doivent en tout cas être prises en considération :
 - *éviter le déplacement aux « apprenants » n'est pas une bonne raison,*
 - *notre priorité est de créer des conditions pour que les entreprises créent des emplois et assurent elles-mêmes les formations des travailleurs,*
 - *il faut que les formations correspondent à un besoin économique concret dans la zone et qu'un potentiel d'emplois rémunérés soit présent.*

4. Acteurs concernés

La stratégie pour atteindre cet objectif repose sur des projets émanant de 4 types d'acteurs :

- i. **Les pouvoirs publics locaux**
- ii. **Les acteurs sociaux et culturels**
- iii. **L'ensemble des acteurs « fédérateurs »**
- iv. **Les promoteurs de projets déjà concernés par les 2 premiers axes :**
 - Monde scolaire,
 - Monde parascolaire,
 - Entreprises marchandes et non-marchandes
 - Intermédiaires dans le monde économique
- v. **Les promoteurs de formations**

5. Aide accordée - Investissements admis

Comme pour les autres axes d'intervention, le temps de travail et les compétences des membres de l'Equipe doivent être considérés comme la première aide fournie aux porteurs de projets.

Ce temps et ces compétences peuvent être utilisés pour la mise au point du projet, la recherche de financements extérieurs, la mise en relations avec d'autres acteurs, etc....

Par ailleurs, si les conditions de gestion et d'accompagnement sont suffisantes, une aide financière peut être accordée sous la forme de :

- ❖ Prêt,
- ❖ Don (en 1 ou plusieurs tranches, avec énoncé des conditions de libération).

Ces aides financières porteront sur :

- ❖ Le coût salarial inhérent au personnel lié au projet tels que « Adjoint », ...
- ❖ Le coût des formations,
- ❖ Les besoins immatériels liés à des expertises diverses en gestion, en gestion comptable et financière, en management des ressources humaines, etc ...
- ❖ Les frais de fonctionnement liés aux projets de mise en réseau,
- ❖ Les investissements matériels (bureautique, informatique, ...)

Ne sont pas admissibles les investissements suivants :

- ❖ la prise en charge de pertes passées.

Plafond d'intervention :

En dehors des promoteurs n'ayant aucun recours possible à leur rentabilité interne ou à des aides financières extérieures, le montant de l'aide accordée ne pourra en aucun cas dépasser **75% du coût additionnel direct du projet**, c'est à-dire hors imputations de personnel ou amortissements, mais aussi hors subventions diverses, privées ou publiques.

Par ailleurs, les porteurs de projets devraient tenir compte dans la mise au point de leur projet d'un **plafond de 60.000 €** dans l'intervention de la Fondation Chimay – Wartoise.

6. Les critères de recevabilité

Les projets ne remplissant pas les conditions de recevabilité suivantes peuvent être refusés directement par l'Equipe Opérationnelle :

- ❖ Installation du demandeur ou réalisation du projet en zone CMC ou, *dans le cas d'un projet extérieur à la zone CMC*, un impact majeur et déterminant sur le développement de la zone CMC,
- ❖ Satisfaction minimale des 3 critères suivants :
 - capacités minimales de gestion et d'accompagnement,
 - véritable enracinement CMC,
 - structure financière saine.
- ❖ Intégration minimale du projet dans la stratégie décrite au point 3.

7. Les critères de sélection des projets :

Si les projets répondent aux critères de recevabilité décrits au point 6, ils sont ensuite soumis à un Jury de sélection. Ce Jury examine les projets en fonction des critères d'appréciations suivants, liées d'une part au porteur lui-même, et d'autre part au projet.

7.1 Critères d'appréciation sur le porteur de projet :

- ❖ Les capacités du dirigeant, son réseau, les capacités également de l'équipe de gestion (les réussites antérieures, l'expérience professionnelle préalable en cas de création récente, les capacités de gestion, de communication, les capacités techniques)
- ❖ L'intégration du demandeur dans son environnement régional, **son enracinement**, ses relations positives et constructives déjà mises en œuvre avec des partenaires potentiels de la zone CMC,
- ❖ La qualité de la structure financière du porteur de projet (résultats passés positifs sauf justifications – revenus assurés via des sources extérieures pour les acteurs non marchands) et la tenue effective d'une comptabilité
- ❖ L'adaptation de la structure juridique à l'exercice de l'activité
- ❖ L'accompagnement effectif par un intermédiaire reconnu, public ou privé

7.2 Critères d'appréciation sur le projet lui-même :

Pour les projets de type « formation – organisation – gestion » :

- L'intégration dans la stratégie décrite au point 3, plus haut dans ce document,
- La cohérence de la demande avec la situation interne ou avec les projets du demandeur,
- La qualité des apports directs ou indirects au porteur de projet,
- La réalité, ensuite la qualité et la quantité des démarches effectuées afin d'obtenir des financements extérieurs y compris les subventions publiques,
- La part d'autofinancement,
- Les résultats mesurables que le porteur s'engage à transmettre dans le cadre du suivi du projet

Pour les projets de type « mise en réseau et partage de compétences » :

- Le public final profitant de ce projet : la réalité prouvée de son besoin, l'adaptation du partenariat à un processus visant une meilleure prise en compte de son besoin réel,
- La qualité des synergies souhaitées / déjà détectées,
- Le caractère finançable / subventionnable ou non des éventuelles concrétisations futures attendues,
- Le nombre d'opérateurs concernés,
- Le mode de gestion du partenariat envisagé (respect des partenaires, gestion réellement participative, souplesse du fonctionnement)
- La part d'autofinancement,
- Les résultats mesurables que le porteur s'engage à transmettre dans le cadre du suivi du projet.
